

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION DE LA PREVOYANCE
PUBLIQUE

62/1217 du 23/12/1982
DECRET N° /MPS.DGTRP.DFP.SRD.DI.3

portant radiation de certains fonctionnaires
des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
services Techniques (Elevage) en service détachés
à la Société Nationale d'Aviculture (SONAVI)
en tête NGUINDA Athanase.-

-----ccCcc-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

-----ccCcc-----

(/ISLS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25.80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 64.62 du 25.2.64 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A1 des services Techniques ;
(/u le décret n° 62.130/IF du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74.470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
des dispositions du décret n° 62.196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79.154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81.016 du 26.1.81 au décret n° 80.644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81.017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des membres
du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 170/SONAVI du 7.5.80, du Directeur Général de la
Société Nationale d'Aviculture à Brazzaville, transmettant la liste des
fonctionnaires et Agents contractuels détachés à la Société Nationale d'Avi-
culture (SONAVI).
(/u le décret n° 80.345 du 3.9.80, portant reversement dans les
Entreprises d'Etat, Etablissements para Publics, Offices, Organismes de
Prevoyance Sociale, Banques, Assurances, et Sociétés d'Economie Mixte, des
fonctionnaires détachés ou en disponibilité et Agents contractuels de l'Etat
exerçant dans lesdits Offices, Sociétés, Entreprises, et Etablissements
Publics.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 80.345 du 3.9.80 susvisé, les fonctionnaires ci-dessous désignés des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Elevage), en service détaché à la Société Nationale d'Agriculture (SONAVI) à Brazzaville, sont rattachés aux contrôles des cadres de la Fonction Publique Congolaise:

ME NGUINDA Athanase, Inspecteur Vétérinaire de 4^e échelon.

KEMBOUK-Daniel, Inspecteur Vétérinaire de 1^{er} échelon.

MENIC Justin, Ingénieur Zootechnicien stagiaire.

DIMESSE Philippe, Inspecteur Vétérinaire stagiaire.

CHENET Jean Louis, Ingénieur agronome stagiaire.

MENIC ANTOINETTE André, Ingénieur agronome stagiaire.

ARTICLE 2. - Les intéressés sont intégrés définitivement dans les effectifs de la Société Nationale d'Agriculture (SONAVI) à Brazzaville.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet pour compter du 3.9.80, date de signature du décret n° 80.345 du 3.9.80 susvisé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 23 Décembre 1982.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage

Marius MOUÏSE

Le Ministre du Commerce
et de la Prévoyance Sociale

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances

Bernard OMBRO HASTON

J. Itini Ossétoumba LEKOUNDZOU

REPLACEMENTS :

JORFC 2
DGATP.DFP 5
DFP.3 DE LA DIS 2
DB 2
DGP 2
NME 2
DG. AG. SP 2
DG. SONAVI. SP 2
DG.CIPS. SP 2

SGCH/SC 3
SCSILS 18
INTERESSES 5